

*Travaux autorisés le 17 février 2000*

PC n° 399 MAA.AU.ISLV, Mlle Moeata Teheiura, travaux de construction d'une maison d'habitation sur la terre Ataihoe 2 dite Ataiarapu (D n° 5-00).

*Travaux autorisés le 29 février 2000*

PC n° 501 MAA.AU.ISLV, Mlle Tearai Roberta Taata, travaux de construction d'une maison d'habitation du type M.T.R. sur le lot B7 de la terre Farepiti (D n° 60-00) à Faanui ;

PC n° 503, Mme Vahine Hilda Paitia née Upaupa, travaux de construction d'une maison d'habitation du type M.T.R. sur la terre Faremaru (îlot Toopua) (D n° 61-00) à Nunue.

## COMMUNE DE MAUPITI

*Travaux autorisés le 24 février 2000*

PC n° 439 MAA.AU.ISLV, M. Pavau Teave, travaux de construction d'une maison d'habitation du type M.T.R. sur la terre Tapua (D n° 755-99).

*Travaux autorisés le 29 février 2000*

PC n° 504 MAA.AU.ISLV, M. et Mme Abel et Christine Teoroi, travaux de construction d'une maison d'habitation du type M.T.R. sur l'îlot Taumaupiti n° 244 (D n° 50-00).

## OFFICE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Par décision n° 2000-01 DDRX/SAT/DAC du 21 février 2000.— A compter du 23 février 2000, l'Office des postes et télécommunications commercialise à la vente un nouveau terminal mobile "Nokia 6150" :

Type du produit	Modèle	Prix de vente H.T. F CFP	Prix de vente T.T.C. F CFP
Mobile	Nokia 6150	54.954	59.900

A l'issue de la période de garantie fixée à 12 mois pour ce terminal, l'office assure le service après-vente et propose un devis avant toute intervention.

## INSTITUT MEDICO-EDUCATIF RAIMANUTEA-TEARAMA

Par délibération n° 5-2000 IME du 7 mars 2000.— Le calendrier des vacances de l'Institut médico-éducatif "Raimanutea-Tearama" pour l'année civile 2000, est fixé comme suit :

## 1) Pour les enfants et adolescents

- du lundi 3 janvier 2000 au vendredi 7 janvier 2000 inclus ;
- du lundi 6 mars 2000 au vendredi 10 mars 2000 inclus ;
- du mardi 2 mai 2000 au vendredi 5 mai 2000 inclus ;
- vendredi 2 juin 2000 ;
- vendredi 30 juin 2000 ;
- du jeudi 13 juillet 2000 au vendredi 18 août 2000 inclus ;
- du lundi 16 octobre 2000 au vendredi 20 octobre 2000 inclus, congé section IMPRO ;
- du lundi 23 octobre 2000 au vendredi 27 octobre 2000 inclus, congé section IMP ;
- du lundi 18 décembre 2000 au vendredi 29 décembre 2000 inclus.

## 2) Pour les personnels éducatifs, paramédicaux, rééducateurs et psychologues

- du lundi 3 janvier 2000 au vendredi 7 janvier 2000 inclus ;
- du lundi 6 mars 2000 au vendredi 10 mars 2000 inclus ;
- du mardi 2 mai 2000 au vendredi 5 mai 2000 inclus ;
- vendredi 2 juin 2000 ;
- vendredi 30 juin 2000 ;
- du jeudi 13 juillet 2000 au jeudi 17 août 2000 inclus ;
- du lundi 16 octobre 2000 au vendredi 20 octobre 2000 inclus, congé section IMPRO et groupe 1 ;
- du lundi 23 octobre 2000 au vendredi 27 octobre 2000 inclus, congé section IMP et groupe 2 ;
- du lundi 18 décembre 2000 au vendredi 29 décembre 2000 inclus.

## 3) Pour les personnels techniques et administratifs

- du lundi 3 janvier 2000 au mercredi 5 janvier 2000 inclus ;
- du lundi 6 mars 2000 au vendredi 10 mars 2000 inclus ;
- vendredi 2 juin 2000 ;
- vendredi 30 juin 2000 ;
- du mercredi 19 juillet 2000 au mardi 15 août 2000 inclus ;
- du lundi 16 octobre 2000 au vendredi 20 octobre 2000 inclus pour le groupe 1 ;
- du lundi 23 octobre 2000 au vendredi 27 octobre 2000 inclus pour le groupe 2 ;
- du jeudi 21 décembre 2000 au vendredi 29 décembre 2000 inclus.

Par délibération n° 6-2000 IME du 7 mars 2000.— Le régime des congés payés prévu à l'article 12 du règlement intérieur de l'I.M.E. du 21 août 1992 pour le personnel de direction et médical est modifié.

Le régime des congés annuels du personnel de direction et médical est organisé en fonction des besoins de l'I.M.E. et des dispositions réglementaires fixées par le statut de la fonction publique.